

PÉTITION POUR CONVOQUER UNE AG SPÉCIALE DE GRÈVE LE 21 AOÜT 2012

- ✓ Considérant que deux votes de grève ont eu lieu la semaine dernière, un <u>pour</u> et un <u>contre</u> la grève, et qu'il n'est pas démocratique qu'un vote prime sur un autre fait quelques jours plus tôt;
- ✓ Considérant qu'il y a eu de l'intimidation ainsi que de l'ingérence de la part de l'administration lorsque ceux-ci menacèrent les étudiants de mention d'échec dans un courriel qui fut envoyé comme par hasard entre les deux votes de la semaine dernière;
- ✓ Considérant que la <u>pétition</u> qui remettait en question la légitimité de l'assemblée générale de lundi 13 août 2012 demandait un vote secret [inexact – note du secrétariat] et que celui-ci n'a pas eu lieu;
- ✓ Considérant qu'il y eu de nombreux déplacements entre le gymnase et la palestre et que cela aurait pu causer des erreurs de comptage;
- ✓ Considérant qu'il y eu un abus de procédures qui ont bâillonnés le débat et empêchés certaines personnes plus indécises de se faire une idée sur le sujet;
- ✓ Considérant qu'il y a eu, durant l'Assemblée, un nombre incalculable de procès d'intention, que tout se déroulait dans un climat d'intimidation et que cela pourrait avoir influencé le vote;
- ✓ Considérant le respect unilatéral des procédures et le manque de respect flagrant envers le présidium et le droit de parole de l'ensemble des membres, l'assemblé général de vendredi le 17 août 2012 ne peut pas prétendre à une plus grande légitimité que celle du lundi 13 août 2012.
 - Qu'une autre Assemblée générale spéciale de grève soit décrétée dans le respect [de la Charte de l'AGECVM, qui détermine les modalités de convocation d'une AG] des normes du code Morin (Note secrétariat : Code de procédure durant l'AG, ne détermine pas les modalités de convocation d'une Assemblée générale];
 - Que ce vote détermine la poursuite ou la non-poursuite de la grève;
 - ❖ Que cette Assemblée générale spéciale se tienne le mardi 21 août 2012, à 14h00, dans les Cafétérias du 4ème étage, avec l'ordre du jour suivant :
 - 0.0 Procédures
 - 0.1 Ouverture
 - 0.2 Présidium
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Huis-Clos
 - 1.0 Grève
 - 1.1 Plénière d'une heure avec tour de parole de 3 minutes sur la grève
 - 1.2 Réexamen du mandat de retour en classe
 - 2.0 Levée

Liste des 110 signataires valides disponible au secrétariat de l'AGECVM